

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021 À 19 H 00
ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2021**
- 5. Suivi des séances précédentes**
- 6. Trésorerie**
 - 6.1 Chèques : Journal des déboursés 202100655 à 202100693 (43 740,71\$)
 - 6.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 6.3 État des comptes au 24 novembre 2021
- 7. Correspondance**
- 8. Période de questions**
- 9. Administration, finances et communication**
 - 9.1 Factures à payer de plus de 5 000\$
 - 9.2 Offre de service - Télémétrie
 - 9.3 2^e appel de candidatures pour le poste de Directeur général et secrétaire-trésorier
 - 9.4 Demande de congé sans solde pour une période d'un an du responsable des loisirs et de la culture
 - 9.5 Dépôt des rapports d'audit de conformité – Adoption des budget et adoption du plan triennal d'immobilisation
 - 9.6 Contrat pour les services juridiques
 - 9.7 Cellulaire des employé(e)s et de la mairesse
 - 9.8 Frais de déplacement au kilomètre
 - 9.9 Bail - Locataires à la Maison des aînés – 62, rue Saint-Jean-Baptiste
 - 9.10 Corrections au calendrier des séances du conseil municipal 2022
 - 9.11 Publicité cahier de vœux - Journal Les 2 Vallées
 - 9.12 Nomination d'une représentante auprès de Tricentris
 - 9.13 Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
 - 9.14 Adhésion au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)
 - 9.15 Croix-Rouge Canadienne – Contribution annuelle
 - 9.16 Demande de don – École Sacré-Cœur de Plaisance
- 10. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 10.1 Rapport mensuel du service incendie (novembre 2021)
 - 10.2 Rapport mensuel Ordures-recyclage-compostage-octobre 2021
 - 10.3 Rapport de la consommation d'eau – Aquatech
 - 10.4 Entente intermunicipale entre la municipalité de Plaisance et la municipalité de Lochaber Canton pour la collecte et le transport des ordures, du recyclage et du compostage
 - 10.5 Salaires des pompiers 2022
 - 10.6 Achat d'appareils respiratoires
 - 10.7 Avis de motion – Règlement uniformisé en prévention incendie

- 10.8 Avis de motion – Règlement SQ21-001 – Stationnement
- 10.9 Avis de motion – Règlement SQ21-002 – La paix et l’ordre
- 10.10 Avis de motion – Règlement SQ21-003 – Nuisances
- 10.11 Avis de motion – Règlement SQ21-004 – Colportage
- 10.12 Avis de motion – Règlement SQ21-005 – Animaux
- 10.13 Avis de motion – Règlement SQ21-006 – Utilisation de l’eau
- 10.14 Avis de motion – Règlement SQ21-007 - Alarmes

11. Urbanisme et aménagement

- 11.1 Rapports mensuels du Directeur du service d’urbanisme et environnement
- 11.2 Demande de prolongation du délai/ d’un nouveau délai imparti par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme pour l’adoption des règlements de concordance à la suite de l’entrée en vigueur du Schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau
- 11.3 Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBVRPNS) – Contribution financière – Lutte aux roseaux communs

12. Développement économique

13. Loisirs, santé et bien-être

- 13.1 Rapport mensuel du Directeur des loisirs et de la culture

14. Transport et voirie

- 14.1 Programme d’aide à la voirie locale – Projet particulier d’amélioration

15. Culture et patrimoine

16. Nouveaux items

17. Période de questions

18. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 6 décembre 2021 à 19 h 18** à la salle municipale et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau
Daphné Rodgers

Monique Malo
Miguel Dicaire

Nil Béland
Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Micheline Cloutier.

Assistent également à la séance Monsieur Pierre Villeneuve, secrétaire d’assemblée.

1.

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse, Micheline Cloutier souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-222

Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil nomme Monsieur Pierre Villeneuve à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-223

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-224

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2021.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.

Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

6. Trésorerie

6.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-225

Chèques : Journal des déboursés – 202100655 à 202100693

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’autoriser les paiements pour le mois de novembre 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de novembre totalisant la somme de **43 740,71\$** portant les numéros de déboursés **202100655 à 202100693** soit adopté.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

6.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le secrétaire-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Anick Tourangeau
Secrétaire-trésorière adjointe

6.3

État des comptes

L’état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont déposés aux élu(e)s pour analyse.

7. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de novembre 2021 est déposée aux élu(e)s.

8. Période de questions

Début : 19 h 23
Fin 19 h 26
8 personnes assistent à la rencontre.

9. Administration, finances et communication

9.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-226

Factures à payer de plus de 5000\$

CONSIDÉRANT les factures à payer qui ne sont pas autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE soient payés les factures suivantes :

a)	Servitech	14 441,03\$
b)	Xylem Canada	6 719,47\$

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux paiements ci-hauts mentionnés.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-227

Offre de service - Télémétrie

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de service par invitation pour l'installation d'équipements en télémétrie et de systèmes d'alertes à certaines infrastructures sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que cette offre de service a fait l'objet d'une analyse;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil octroie ce contrat à Compteurs d'eau du Québec, au coût de 9 005,90\$ + taxes afin de se prévaloir d'équipements de télémétrie et de systèmes d'alertes à diverses infrastructures sur le réseau d'aqueduc ;

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

<i>19 h 27 M. Thierry Dansereau, se retire de son siège.</i>
--

9.3

RÉSOLUTION 2021-12-228

2^e Appel de candidatures pour le poste de Directeur général et Secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un premier appel de candidatures qui se terminait le 8 novembre dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu des entrevues mais que pour diverses raisons, aucune personne n'a été choisie pour combler le poste;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil autorise l'administration à recommencer le processus d'appel d'offre pour combler le poste de Directeur général et Secrétaire-trésorier;

QU'UN 2^e appel de candidatures soit lancé dans les journaux locaux ainsi que sur différents sites d'emploi relié au monde municipal afin de trouver une personne pour combler ce poste;

QUE la date limite pour soumettre une candidature sera le lundi 17 janvier à 12h00;

QUE ce conseil accepte d'augmenter la rémunération temporaire à compter du 1^{er} janvier 2022 au coût de l'indice du prix à la consommation (IPC) de septembre 2021 soit 4.4% à Madame Anick Tourangeau, Directrice générale adjointe et Secrétaire-trésorière adjointe et à Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service de l'urbanisme afin d'effectuer les différentes tâches du poste de Directeur général et ce, jusqu'à l'entrée en fonction de la direction générale;

QUE ce conseil accepte de prolonger la rémunération temporaire à compter du 1^{er} janvier et ce, jusqu'à l'entrée en fonction de la direction générale et d'augmenter ladite rémunération temporaire à compter du 1^{er} janvier 2022 au coût de l'indice du prix à la consommation (IPC) de septembre 2021 soit 4.4% à Madame Sarah Lalande Dansereau, commis-comptable afin d'effectuer toutes les tâches de comptabilité.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

<i>19 h 30 M. Thierry Dansereau reprend son siège.</i>
--

9.4

RÉSOLUTION 2021-12-229

Demande de congé sans solde pour une période d'un an du responsable des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde du responsable des loisirs et de la culture, Monsieur Carrière en date du 23 novembre 2021

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil accepte le congé sans solde de M. Jason Carrière pour une période d'un an soit du 23 novembre 2021 au 23 novembre 2022.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.5

RÉSOLUTION 2021-12-230

Dépôt des rapports d'audit de conformité – Adoption du budget et adoption du Plan triennal d'immobilisation

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil officialise le dépôt des rapports d'audits de conformité pour l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation 2021;

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.6

RÉSOLUTION 2021-12-231

Contrat pour les services juridiques

CONSIDÉRANT l'appel d'offre de services juridiques envoyé à trois firmes d'avocats le 1^{er} décembre dernier;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

DHC avocats
Coût forfaitaire :
Consultations téléphoniques : 400\$/année taxes en sus
Taux horaire : 150\$ taxes en sus

Deveau avocats
Coût forfaitaire :
Consultations téléphoniques : 750\$/année taxes en sus
Taux horaire : 205\$ taxes en sus

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil accepte l'offre de la firme DHC Avocats pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.7

RÉSOLUTION 2021-12-232

Frais de téléphones cellulaires – Employé(e)s et mairesse

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil autorise le paiement des frais mensuels d'utilisation du téléphone cellulaire pour les employé(e)s et la mairesse.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé : Pour : 5 Contre : 1

Adoptée à la majorité.

M. Miguel Dicaire, conseiller, enregistre sa dissidence.

9.8

RÉSOLUTION 2021-12-233

Frais de déplacement au kilomètre

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE les frais de déplacement soient fixés à cinquante-cinq cents (0,55\$) du kilomètre à compter du 1er janvier 2022.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.9

RÉSOLUTION 2021-12-234

Bail – Locataires à la maison des aînés - 62, rue Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT que le conseil désire garder un locataire à la maison des aînés au 62, rue St-Jean-Baptiste ;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil autorise la perception d'un loyer de **418,08\$** par mois pour l'année 2022 ;

ATTENDU que les frais d'électricité sont à la charge du locataire.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.10

RÉSOLUTION 2021-12-235

Corrections au calendrier des séances du conseil municipal 2022

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la résolution 2021-11-214 concernant le calendrier des séances du conseil municipal 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil abroge la résolution 2021-11-214 et la remplace par ce qui suit :

QUE ce conseil détermine que les séances régulières du conseil de 2022 auront lieu aux dates suivantes :

Lundi le 10 janvier 2022 à 19h00
Lundi le 7 février 2022 à 19h00
Lundi le 7 mars 2022 à 19h00
Lundi le 4 avril 2022 à 19h00
Lundi le 2 mai 2022 à 19h00
Lundi le 6 juin 2022 à 19h00
Lundi le 1^{er} août 2022 à 19h00

Mardi le 6 septembre 2022 à 19h00

Lundi le 3 octobre 2022 à 19h00

Lundi le 7 novembre 2022 à 19h00

Lundi le 5 décembre 2022 à 19h00

QU'UN avis à la population soit et est envoyé avec le Rapport du Maire.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.11

RÉSOLUTION 2021-12-236

Publicité cahier de vœux – Journal Les 2 Vallées

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil accepte de faire paraître nos vœux des fêtes et du nouvel an dans le journal Les 2 Vallées dans le format 1/8 de page au coût de 187\$ taxes en sus;

QU'UN déboursé n'excédant pas 187\$ (taxes en sus) soit autorisé pour la parution.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.12

RÉSOLUTION 2021-12-237

Nomination d'une représentante chez Tricentris

CONSIDÉRANT les récentes élections ;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau représentant doit être nommé suite aux élections ;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE Mme Ann-Marielle Tinkler, conseillère soit nommée à titre de représentante.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.13

RÉSOLUTION 2021-12-238

Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux #2 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.14

RÉSOLUTION 2021-12-239

Adhésion au conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire adhérer au CREDDO;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil accepte que la Municipalité adhère au coût de 100\$ au CREDDO.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.15

RÉSOLUTION 2021-12-240

Croix-Rouge Canadienne – Contribution annuelle

CONSIDÉRANT l'entente pour les services aux sinistrés couvrant la période d'un an doit être renouvelée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil approuve le paiement de 191,76\$ à la Croix-Rouge Canadienne.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.16

RÉSOLUTION 2021-12-241

Demande de don – École Sacré-Cœur de Plaisance

CONSIDÉRANT la demande de don de l'école pour la fête de Noël des enfants;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil accepte de participer financièrement à cette fête en offrant un montant de 100\$.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Sécurité publique et hygiène du milieu

10.1

Rapport mensuel du Directeur du service des incendies de Plaisance

Monsieur Sylvain Desjardins, Directeur du service des incendies de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations de novembre 2021.

10.2

Tableaux des tonnages d'octobre 2021 : Ordures/Recyclage/ Compostage

Le tableau des tonnages d'octobre 2021 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.

10.3

Rapports de la consommation d'eau - Aquatech

Les rapports de la consommation d'eau d'octobre 2021 ont été déposés au conseil.

10.4

RÉSOLUTION 2021-12-242

Entente intermunicipale entre la municipalité de Plaisance et la municipalité de Lochaber Canton pour la collecte et le transport des ordures, du recyclage et du compostage

CONSIDÉRANT l'entente proposée par la Municipalité de Lochaber Canton relativement à la collecte et le transport des ordures ménagères et du recyclage aux centres d'élimination ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lochaber Canton fournira à la Municipalité de Plaisance la collecte et le transport desdites matières selon une programmation prédéterminée dans l'entente ;

CONSIDÉRANT que la contribution financière pour 2022 est de 68 975\$ + 3 000\$ pour deux (2) collectes de rebuts ;

CONSIDÉRANT que la prochaine révision de cette contribution est fixée au mois de décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que cette entente est d'une durée de 3 ans, renouvelable ensuite automatiquement chaque année ;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil autorise le Directeur général ou la Directrice générale adjointe, Mme Anick Tourangeau et la Mairesse, Mme Micheline Cloutier ou le Maire-suppléant, M. Nil Béland à signer l'entente afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.5

RÉSOLUTION 2021-12-243

Salaires des pompiers 2022

CONSIDÉRANT la préparation du budget 2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil entérine la liste des salaires 2022 des pompiers à temps partiels de la municipalité.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.6

RÉSOLUTION 2021-12-244

Achat d'appareils respiratoires

CONSIDÉRANT l'offre de service de CSE Incendie et Sécurité Inc. en date du 25 novembre 2021 pour la vente d'appareils respiratoires ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie ;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil accepte d'acheter 13 appareils respiratoire Deltair usagé pour la somme totale de 32 500\$

QUE cette somme soit versée en deux versements égaux soit un en décembre 2021 et un autre en janvier 2022 .

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.7

AVIS DE MOTION

Règlement SSI 2021-001 – Règlement uniformisé en prévention incendie

Monsieur Thierry Dansereau, conseiller, donne avis de motion de la présentation du règlement SSI 2021-001 relatif à l'uniformisation des règles concernant la prévention incendie. Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élu(e)s, le conseiller demande dispense de lecture.

10.8

AVIS DE MOTION

Règlement SQ 2021-001 – Règlement concernant le stationnement

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Nil Béland, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant **LE STATIONNEMENT** applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

10.9

AVIS DE MOTION

Règlement SQ 2021-002 – Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre

Avis de motion est par la présente donné par Ann-Marielle Tinkler, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant **LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE**, applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

10.10

AVIS DE MOTION

Règlement SQ 2021-003 – Règlement concernant les nuisances

Avis de motion est par la présente donné par Madame Monique Malo, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant **LES NUISANCES** applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

10.11

AVIS DE MOTION

Règlement SQ 2021-004 – Règlement concernant le colportage

Avis de motion est par la présente donné par Madame Daphné Rodgers, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant **LE COLPORTAGE** applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

10.12

AVIS DE MOTION

Règlement SQ 2021-005 – Règlement concernant les animaux

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Miguel Dicaire, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant **LES ANIMAUX** applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

10.13

AVIS DE MOTION

Règlement SQ 2021-006 – Règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public

Avis de motion est par la présente donné par Ann-Marielle Tinkler, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant **L'UTILISATION EXTÉRIEURE**

DE L'EAU DE L'AQUEDUC PUBLIC applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

10.14

AVIS DE MOTION

Règlement SQ 2021-007 – Règlement concernant les systèmes d'alarme

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Thierry Dansereau qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant **LES SYSTÈMES D'ALARME** applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

11. Urbanisme et aménagement

11.1

Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations de novembre 2021.

11.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-245

Demande de prolongation du délai/d'un nouveau délai imparti par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour l'adoption des règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Papineau doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement de concordance, conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande de la municipalité, un délai ou un terme que lui impartit la LAU pour l'adoption de ses règlements de concordance, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli, conformément à l'article 239 de ladite Loi;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance par la résolution numéro 2020-11-231 a demandé une prolongation de délai pour la mise à jour du plan et des règlements d'urbanisme afin d'adopter tout règlement de concordance,

conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) d'ici le 21 février 2022;

CONSIDÉRANT que la Ministre des Affaires municipales et de l'habitation a le 23 novembre 2020 accordé une prolongation de délai expirant le 21 février 2022 pour adopter les documents visés à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les travaux de préparation des règlements sur la révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanismes sont débutés;

CONSIDÉRANT que la situation relative à la pandémie de la COVID-19 a eu pour effet de causer des retards dans les travaux de préparation du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les délais et procédures prescrits dans LAU concernant l'adoption de modifications au plan et de règlements d'urbanisme, la municipalité pour réaliser le processus d'adoption des règlements de concordance, ne prévoit ne pas pouvoir les adopter avant le 21 février 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder une prolongation du délai jusqu'au 21 février 2023 pour l'adoption de ses règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau, conformément aux dispositions de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-246

Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBVRPNS) – Contribution financière – Lutte roseaux communs

CONSIDÉRANT la municipalité de Plaisance désire confirmer sa participation au projet de lutte intégrée au roseau commun en zone périphérique au Parc National de Plaisance, déposé par l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil appuie ce projet et s'engage à assurer la présence d'un représentant au sein du comité de travail entre avril 2022 et mars 2023, soit une contribution en temps nature d'une valeur de 1 000,00\$ et une contribution financière au montant de 500,00\$;

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapports mensuels du Directeur des loisirs et de la culture de Plaisance

Monsieur Jason Carrière, Directeur du service des loisirs et de la culture de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations de novembre 2021.

13. Transport et voirie

13.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-247

Programme d'aide à la voirie locale – Projet particulier d'amélioration

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance approuve les dépenses d'un montant de 18 000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de

celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

16. Période de questions

Début : 20 h 11

Fin 20 h 29

8 personnes assistent à la rencontre.

17.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-248

Levée de la séance à 20 h 30

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Micheline Cloutier, Mairesse de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 6 décembre 2021.

_____(signé)_____
Micheline Cloutier
Mairesse

_____(signé)_____
Anick Tourangeau
Directrice générale et
secrétaire-trésorier adjointe